

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidences

*M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

Le 22 février 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231094

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec les 7 firmes suivantes : FNX-Innov inc. (5 293 851,41 \$), Solmatech inc. (4 702 420,01 \$), Groupe ABS inc. (4 724 753,91 \$), GHD Consultants ltée (4 232 804,63 \$), Les Services EXP inc. (4 527 893,71 \$), Englobe Corp. (3 279 403,18 \$) et AtkinsRéalis Canada inc. (3 498 344,33 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, avec une prolongation de 12 mois / Appel d'offres public no 23-20151 (7 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237231094

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec les 7 firmes suivantes : FNX-Innov inc. (5 293 851,41 \$), Solmatech inc. (4 702 420,01 \$), Groupe ABS inc. (4 724 753,91 \$), GHD Consultants ltée (4 232 804,63 \$), Les Services EXP inc. (4 527 893,71 \$), Englobe Corp. (3 279 403,18 \$) et AtkinsRéalis Canada inc. (3 498 344,33 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, avec une prolongation de 12 mois / Appel d'offres public no 23-20151 (7 soumissionnaires)

À sa séance du 31 janvier 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Contrats 1,2,3,5 et 7

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 7 février 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué que la Division expertise et soutien technique doit faire appel à des ressources externes pour l'appuyer à accomplir son mandat en matière de contrôle de qualité des matériaux sur des projets de construction, de réhabilitation et de réfection des infrastructures de la Ville et des arrondissements. Les ententes-cadres octroyées en avril 2022 n'étant plus suffisantes pour réaliser les projets prévus en 2024, un appel d'offres a été publié du 19 octobre au 23 novembre 2023. Parmi les neuf preneurs du cahier des charges, sept ont déposé une soumission pour chacun des sept contrats. Toutes les firmes ont obtenu la note de passage intérimaire. L'attribution des contrats s'est faite selon le pointage final. Comme les firmes ont présenté la même équipe pour les sept contrats,

celle qui remportait un contrat se voyait exclue des suivants. Concernant aux résultats, les trois premiers contrats montraient un écart favorable à la Ville, entre (- 12,1 %) et (- 5.8 %). Les contrats 4 à 6 présentaient un écart défavorable entre 5,8 % et 13,2 %. Quant au contrat 7, l'écart a été réduit de 18,8 % à 16,1 %, après négociation.

Les invités ont offert aux commissaires quelques explications au sujet de ces écarts entre les firmes. Il faut savoir que l'on compte sept firmes dans la région métropolitaine, qui sont en mesure de répondre aux appels d'offres de la Ville. Alors que les chantiers se multiplient et que les besoins s'accroissent, on observe un manque de ressources au sein des firmes. Malgré cela, le Service a pris la décision de maintenir le nombre de contrats à sept afin de rejoindre l'ensemble des ressources disponibles sur le marché. C'est pourquoi cinq des sept firmes en sont à leur troisième contrat consécutif. D'ailleurs, les écarts de 13,2 % et de 16,1 % sont principalement attribuables à la saturation du marché. Les firmes étant très sollicitées, certaines ont déposé des taux horaires plus élevés.

Au terme de la présentation, les commissaires ont d'abord demandé des clarifications sur la stratégie employée, notamment en ce qui a trait à l'ampleur des contrats. Les responsables ont expliqué que la stratégie est de rejoindre les sept firmes et de les rendre concurrentielles avec des contrats d'envergure différente. Une firme qui veut obtenir plus de mandats aura tendance à réduire ses prix, comme en témoignent les résultats de l'appel d'offres. La Commission fait remarquer qu'il est déplorable de constater que les deux derniers contrats, dont le prix présente des écarts de 13 % et de 16 % avec l'estimation, grugent les économies réalisées pour les premiers contrats. Il faut éviter que les firmes aient la certitude de remporter un contrat. Serait-il envisageable d'octroyer des contrats en réserve auxquels on ferait appel, en dernier recours, a demandé la Commission. Les invités remercient la Commission de cette suggestion, qui devra être étudiée avec le Service de l'approbation. Cela étant dit, ils ont rappelé qu'il s'agit d'ententes-cadres et que les mandats sont attribués par le Service, qui va privilégier les premières firmes, qui ont d'ailleurs des enveloppes plus grandes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Contrats 1,2,3,5 et 7

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231094 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.